



# SURVEILLANCE DU PLAN OFFICIEL MISE À JOUR DE 2023



Ville d'Ottawa  
Direction générale des services de la  
planification, de l'aménagement et du  
bâtiment

Juin 2025

[ottawa.ca](http://ottawa.ca)     **3-1-1**  
TTY/ATS 613-580-2401

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Introduction.....</b>	<b>1</b>	<b>Esthétique urbaine et communautaire.....</b>	<b>17</b>
Contexte .....	1	Protection du Patrimoine.....	18
Raison d'être et structure-cadre .....	1	Parcs.....	19
Tendances et enjeux émergents .....	1	<b>Mobilité.....</b>	<b>20</b>
Indicateurs statistiques : critères et limitations.....	2	Part modale.....	21
Prochaines étapes .....	2	Sécurité routière.....	22
<b>Rapport sur le rendement.....</b>	<b>3</b>	Réseau de transport actif.....	23
<b>Gestion de la croissance.....</b>	<b>5</b>	Entretien hivernal.....	24
Population et projections.....	6	<b>Climat, énergie et santé publique.....</b>	<b>25</b>
Terrains résidentiels disponibles.....	7	Patrimoine naturel.....	26
Croissance des ménages.....	8	Couvert forestier.....	27
Densification.....	9	Émissions de gaz à effet de serre.....	28
Densification par type d'habitation.....	10	Bornes de recharge des véhicules électriques.....	29
Logements abordables.....	11	<b>Complément d'information.....</b>	<b>30</b>
Marché locatif.....	12	<b>Glossaire.....</b>	<b>31</b>
Logements inoccupés.....	13		
<b>Développement économique.....</b>	<b>14</b>		
Emploi.....	15		
Biens-fonds destinés à l'emploi et disponibles.....	16		

# INTRODUCTION

## Contexte

Ottawa ambitionne de devenir la ville de taille moyenne la plus agréable où vivre en Amérique du Nord. Le Plan officiel (PO) est essentiel pour atteindre cet objectif, puisqu'il s'agit d'une politique-cadre qui permet de gérer et d'orienter la croissance et l'aménagement de la ville jusqu'en 2046. Au cours de cette période, il est essentiel de surveiller continuellement l'efficacité des politiques du PO pour savoir si la Ville est en bonne voie d'atteindre nos buts et objectifs ambitieux pour la ville.

## Raison d'être et structure-cadre

Ce rapport de surveillance établit un référentiel d'indicateurs statistiques permettant d'évaluer les progrès accomplis par la Ville dans la réalisation des objectifs et des cibles du PO au fil du temps. Comme le PO, ce rapport est structuré d'après les Cinq grands changements dans les politiques : la gestion de la croissance, le développement économique, la mobilité, l'esthétique urbaine et communautaire, ainsi que le climat, l'énergie et la santé publique. Chaque indicateur de données a sa propre page, reproduite sous le grand changement pertinent apporté aux politiques. Dans les cas où les indicateurs statistiques s'étendent à plusieurs thèmes, les icônes suivantes, qui font état des enjeux transversaux, sont reproduites vis-à-vis du titre de l'indicateur.



Densification



Développement économique



Énergie et dérèglements climatiques



Collectivités saines et inclusives



Équité des genres



Culture

Nous reproduisons un rapport sur le rendement de ces indicateurs statistiques au début de ce document pour présenter une synthèse rapide et évaluer les progrès accomplis par la Ville dans la réalisation des buts et des objectifs exprimés dans le PO.

## Tendances et enjeux émergents

Le PO et ses politiques permettent de gérer et d'orienter l'évolution d'Ottawa au fil du temps; or, il est important de reconnaître que d'autres facteurs externes ou politiques jouent un rôle dans les progrès accomplis dans la réalisation des buts et des objectifs du PO. Voici certains de ces facteurs :

- Le projet de loi 23 (*Loi de 2022 visant à accélérer la construction de plus de logements*) : Ce projet de loi, adopté en novembre 2022, se répercutera sur plusieurs secteurs de la planification de l'aménagement du territoire. Le gouvernement autorise à concurrence de trois habitations sur tous les lots raccordés aux services municipaux en zone urbaine dans l'ensemble du territoire de la ville, a coupé de moitié les ratios maximums de l'affectation des terrains à la création de parcs et a durci les critères et les délais pour la désignation des biens patrimoniaux, entre autres. Ces changements pourraient avoir un impact sur les types d'habitations à construire, sur la superficie des nouveaux terrains à vocation de parc dont on fait l'acquisition et sur le nombre de propriétés patrimoniales désignées dans les années à venir.
- La hausse des taux d'intérêt de la Banque du Canada (BdC) : Dans la foulée des taux d'intérêt très faibles pendant la pandémie de COVID-19, la BdC a commencé à hausser le taux d'intérêt directeur en mars 2022 afin de mâter l'augmentation de l'inflation. Puisque le loyer de l'argent est plus cher, l'augmentation des taux d'intérêt s'est répercutée sur le rythme de la construction de logements.

## Indicateurs statistiques : critères et limitations

Dans ce rapport, nous avons sélectionné les indicateurs statistiques qui :

- **pouvaient servir à mesurer une ou plusieurs politiques spécifiques du PO;**
- **donnaient facilement accès à des statistiques;**
- **pouvaient faire l'objet d'un suivi au fil des ans.**

Le PO comprend d'autres politiques, buts et objectifs dont les effets sont mesurables, mais pour lesquels on ne dispose pas de données à analyser à l'heure actuelle ou qui seraient trop difficiles à analyser à partir des ressources disponibles aujourd'hui.

Il faut aussi noter qu'on ne peut pas mesurer tous les indicateurs sur un pied d'égalité. Certaines politiques du PO prévoient des cibles claires pour les besoins de la comparaison et d'autres politiques ne peuvent être évaluées qu'en observant les tendances dans la réalisation des buts et des objectifs du PO. C'est pourquoi ce rapport fait état de deux types différents d'indicateurs :

**Les indicateurs cibles :** Il s'agit des indicateurs qui permettent de mesurer directement les progrès accomplis dans la réalisation des cibles du PO.

**Les indicateurs de tendance :** Il s'agit des indicateurs qui permettent de mesurer une orientation tendancielle générale dans la réalisation des buts et des objectifs du PO.

Enfin, bien qu'on puisse mesurer chaque année certains indicateurs statistiques, certaines sources de données sont actualisées moins fréquemment (par exemple, une fois tous les cinq ans). Les dates de la dernière mise à jour des données sont reproduites dans chaque page consacrée à un indicateur et dans le tableau du rapport sur le rendement. Nous avons mis en grisé les indicateurs statistiques qui n'ont pas été mis à jour dans ce rapport.

## Prochaines étapes

Ce rapport, qui doit être revu continuellement, peut être modifié d'après la disponibilité des données et selon les ressources consacrées à la surveillance du PO. On peut affiner les indicateurs statistiques actuels et ajouter de nouveaux indicateurs lorsque d'autres données sont publiées.

Dans les cas où les données ne sont pas faciles d'accès à l'heure actuelle, le personnel de la Ville se consacre au suivi de l'information et à l'exploration de nouveaux indicateurs statistiques potentiels ou de méthodes d'extraction des données.

# LE RAPPORT SUR LE RENDEMENT

- Les cibles ou les objectifs du Plan officiel sont respectés rigoureusement ou largement.
- On accomplit des progrès, sans toutefois respecter les cibles ou les objectifs du Plan officiel.
- Les progrès accomplis dans la réalisation des cibles ou des objectifs du Plan officiel sont nuls ou minimes.
- Il n'y a pas suffisamment d'information pour permettre d'évaluer le rendement pour l'instant.

	Indicateurs	Données mises à jour en	Statut	Rendement
GESTION DE LA CROISSANCE	Population et projections	juillet 2023	La répartition de la population atteint des cibles; toutefois, l'estimation de la population de Statistique Canada est supérieure à la projection du PO.	●●○
	Terrains résidentiels disponibles	Juillet 2023	Il y a suffisamment de terrains raccordés ou non aux services municipaux pour permettre d'aménager des habitations selon la Déclaration de principes provinciale (DPP).	●●●
	Croissance des ménages	juillet 2023	La répartition des nouveaux logements en chiffres nets cadre essentiellement avec les cibles du PO; toutefois, dans la zone verte urbaine, le nombre de logements est inférieur à la cible.	●●○
	Densification	juillet 2023	Les taux de densification sont supérieurs aux cibles du PO.	●●●
	Densification par type d'habitation	juillet 2023	On accomplit des progrès dans la réalisation des cibles de 2022-2026; toutefois, le nombre d'habitations de plain-pied est inférieur à la cible.	●●○
	Logements abordables	2023	Même si la part des nouveaux logements abordables a augmenté, les données sont incomplètes, puisqu'on ne fait pas le suivi des logements abordables dans le secteur privé.	○○○
	Marché locatif	2023	Le taux d'inoccupation des logements locatifs en 2023 est inférieur à la cible de 3 % du PO.	●○○
	Logements inoccupés	2022	Référentiel établi pour les logements inoccupés	○○○
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	Emploi	2023	On a constaté une augmentation de la population active et une hausse du nombre de résidents actifs.	●●●
	Biens-fonds destinés à l'emploi et disponibles	juillet 2023	Il y a suffisamment de terrains industriels et logistiques disponibles pour le développement économique conformément à la DPP.	●●●

# LE RAPPORT SUR LE RENDEMENT

- Les cibles ou les objectifs du Plan officiel sont respectés rigoureusement ou largement.
- On accomplit des progrès, sans toutefois respecter les cibles ou les objectifs du Plan officiel.
- Les progrès accomplis dans la réalisation des cibles ou des objectifs du Plan officiel sont nuls ou minimes.
- Il n'y a pas suffisamment d'information pour permettre d'évaluer le rendement pour l'instant.

	Indicateurs	Données mises à jour en	Statut	Rendement
ESTHÉTIQUE URBAINE ET COMMUNAUTAIRE	Protection du patrimoine	2023	366 propriétés et 21 districts ont été désignés, à la fin de 2023, en vertu de la <i>Loi sur le patrimoine de l'Ontario</i> .	●●●
	Parcs	2021	Les ratios référentiels du nombre de parcs par rapport au nombre de résidents sont inférieurs à la cible dans le transect du cœur du centre-ville et dans le transect du secteur urbain intérieur.	●●○
MOBILITÉ	Part modale	2022	Les répartitions modales référentielles ont été établies selon les transects du PO. Le nouveau Plan des infrastructures du PDT (2025) fera état des nouvelles cibles des parts modales jusqu'en 2046.	○○○
	Sécurité routière	2023	Réduction, dans l'ensemble, du nombre de collisions causant des blessures fatales ou majeures (BFM) entre 2019-2023	●●●
	Réseau de transport actif	2023	Le réseau des infrastructures cyclables a progressé de 6 % dans la période comprise entre 2019 et 2023.	●●●
	Entretien hivernal	2023	Le réseau cyclable en hiver a progressé de 12 % et on a comptabilisé sur un an une hausse de 17 % du nombre de supports à vélos entretenus en hiver.	●●●
CLIMAT, ÉNERGIE ET SANTÉ PUBLIQUE	Patrimoine naturel	2023	Le secteur des infrastructures patrimoniales naturelles et des surzones du réseau n'a pas changé en 2023 par rapport à 2022.	●●●
	Couvert forestier	2017	Le couvert forestier urbain référentiel s'établit à 31 %, ce qui est inférieur à la cible de 40 %.	●●○
	Émissions de gaz à effet de serre	2021	Les émissions de gaz à effet de serre ont baissé de 15 % par rapport aux niveaux de 2012; on accomplit des progrès dans la réalisation de la cible de 2025, soit 43 %.	●●○
	Bornes de recharge des véhicules électriques	2023	On a établi le nombre référentiel de bornes de recharge des véhicules électriques des niveaux 3 et 2.	○○○

# GESTION DE LA CROISSANCE

**MARCHÉ LOCATIF**

**LOGEMENTS  
INOCCUPÉS**

**TERRAINS  
RÉSIDENTIELS  
DISPONIBLES**

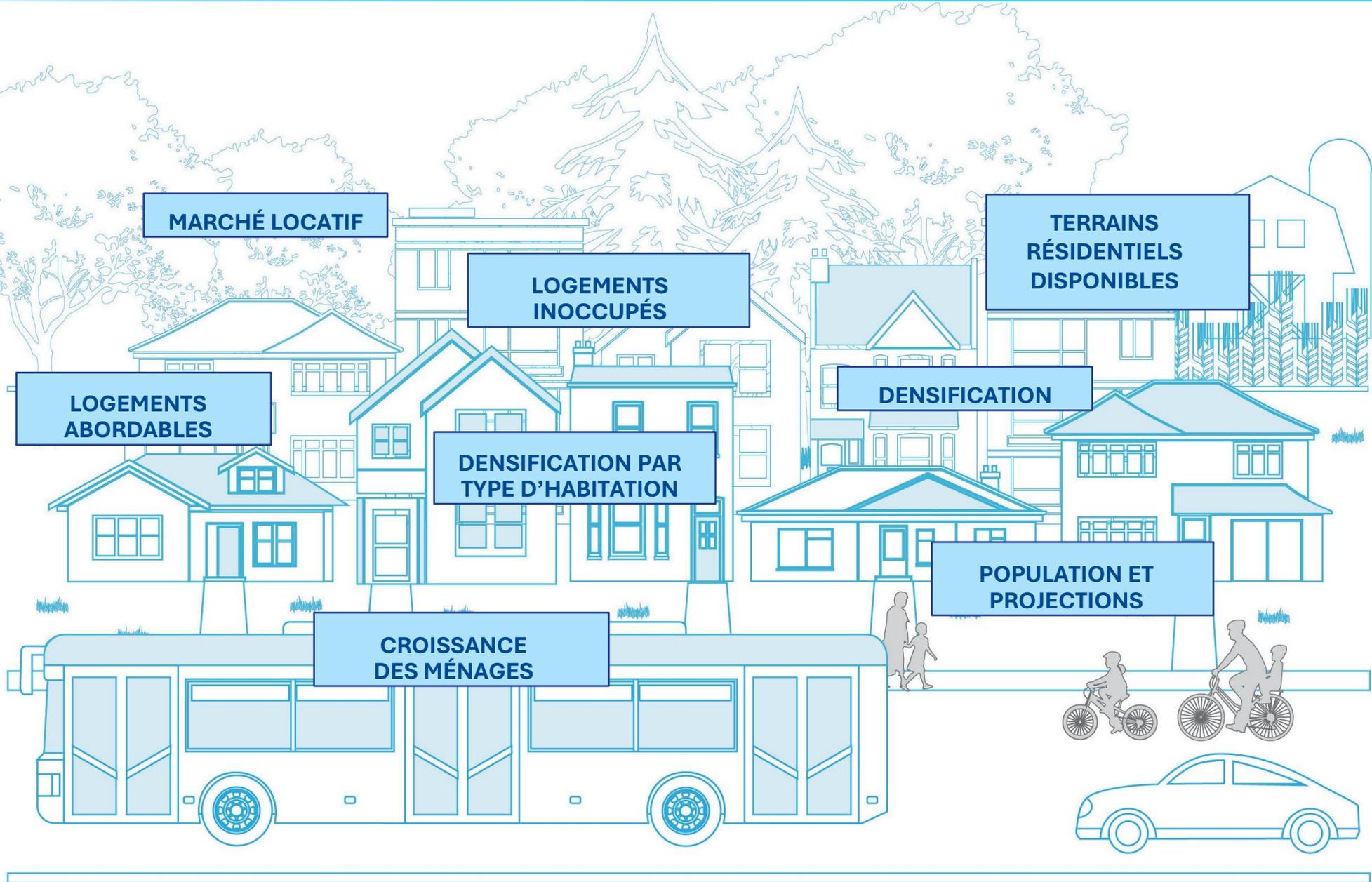
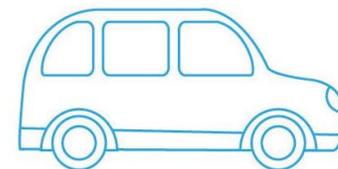
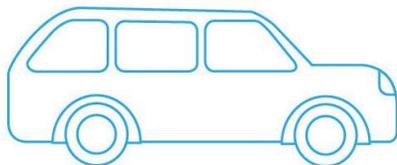
**LOGEMENTS  
ABORDABLES**

**DENSIFICATION**

**DENSIFICATION PAR  
TYPE D'HABITATION**

**POPULATION ET  
PROJECTIONS**

**CROISSANCE  
DES MÉNAGES**



## Indicateur de tendance

Les estimations de la population concordent avec les projections du PO.

## Contexte

La gestion de la croissance dépend de l'augmentation et de la répartition de la population. Selon le PO, la population d'Ottawa augmentera de 40 % d'ici 2046, et cet accroissement de la population devrait se dérouler en grande partie dans la Ceinture de verdure plutôt qu'à l'extérieur de cette ceinture.

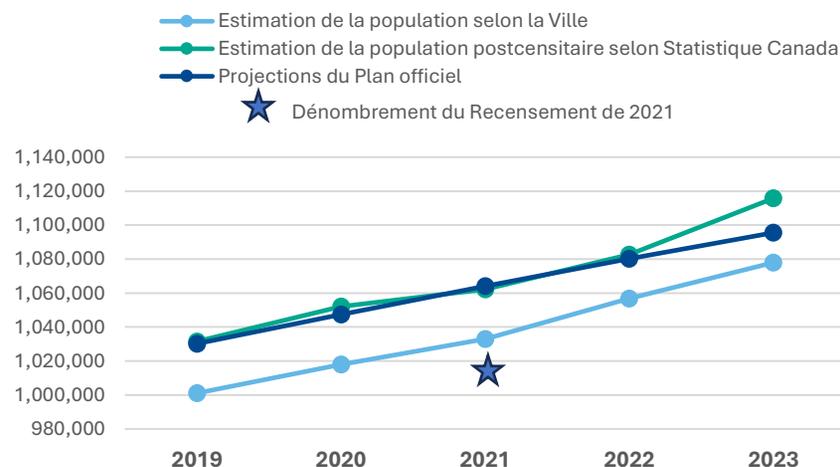
## Résultats

Le personnel de la Ville estimait à 1 077 900 habitants la population d'Ottawa en date du 1<sup>er</sup> juillet 2023, alors que selon l'estimation de la population postcensitaire à jour de Statistique Canada pour Ottawa s'établissait à 1 115 724 habitants. L'estimation de la Ville affiche une baisse de 1,6 % par rapport à la population projetée de 1 095 500 habitants, alors que l'estimation de Statistique Canada inscrit une hausse de 1,8 %. Si la majorité de la population réside toujours dans la Ceinture de verdure, la proportion de la population qui habite hors de cette ceinture augmente lentement.

	Milieu de 2019	Milieu de 2020	Milieu de 2021	Milieu de 2022	Milieu de 2023
<b>Statistique Canada</b>	1 031 510	1 052 089	1 062 174	1 082 567	1 115 724
<b>Estimation de la Ville d'Ottawa</b>	1 001 080	1 018 000	1 032 910	1 056 750	1 077 900
<b>Projections du Plan officiel</b>	1 030 200	1 047 400	1 064 100	1 080 200	1 095 500

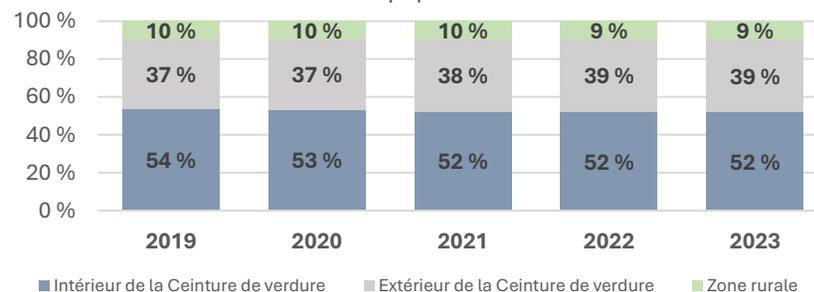
## Comparaison de la population au milieu des années comprises entre 2019 et 2023

Sources : Ville d'Ottawa et Statistique Canada.



## Répartition de la population au milieu des années comprises entre 2019 et 2023

Sources : Estimations de la population selon la Ville d'Ottawa.





## Indicateur cible

Il y a suffisamment de terrains viabilisés ou non et disponibles pour aménager les logements conformément à la Déclaration provinciale sur la planification (DPP).

## Contexte

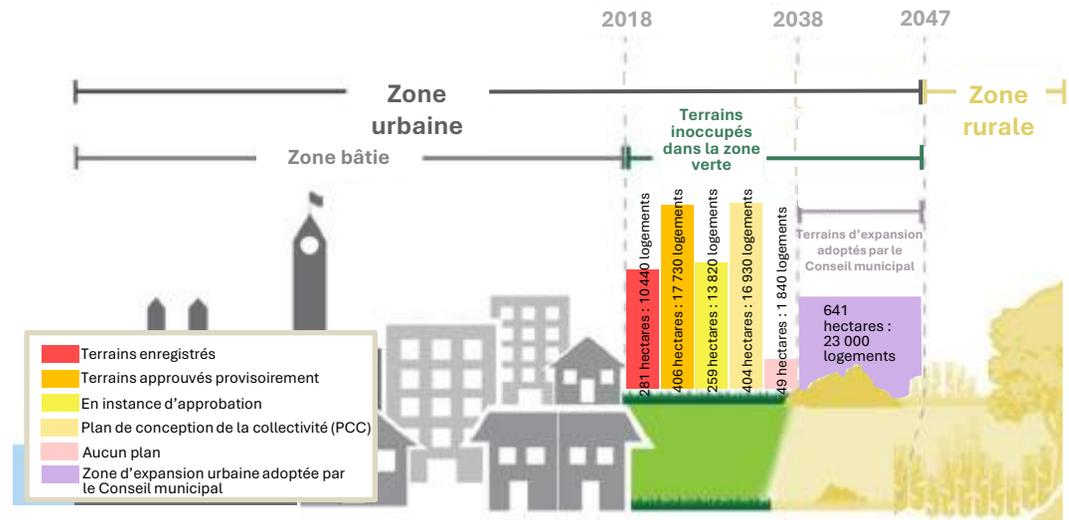
Le PO oblige à désigner suffisamment de terrains pour assurer la croissance afin de respecter le chiffre projeté pour la population dans le PO et de répondre à la demande de logements conformément à la DPP. On s'assure ainsi de pouvoir aménager des logements. La DPP de 2024 prévoit un minimum sur 15 ans pour l'offre de terrains résidentiels et une offre sur trois ans de terrains viabilisés et prêts à aménager.

## Résultats

D'après la demande projetée en zones vertes, l'offre de zones vertes estimée sur 15 ans pour répondre aux besoins est de l'ordre de 1 329 hectares nets de terrains résidentiels. En date du 1<sup>er</sup> juillet 2023, l'offre de terrains en zones vertes, soit 1 358 hectares, cadre avec les exigences de la DPP en ce qui concerne l'offre minimum de terrains résidentiels. Dans cette offre, une superficie de 646 hectares correspond à des terrains inoccupés qui sont enregistrés ou qui sont provisoirement approuvés pour constituer des terrains viabilisés suffisants sur plus de sept ans.

En date du 31 décembre 2024, 594 des 641 hectares des terrains d'expansion adoptés par le Conseil municipal avaient entamé le processus de la planification secondaire, ce qui porte à 1 952 hectares, soit 24 ans environ, l'offre totale de terrains désignés et disponibles pour l'aménagement de logements.

Dernière mise à jour des données : juillet 2023



En date du 1<sup>er</sup> juillet 2023 :

**15 ans et plus ou 1 358 hectares**

de terrains disponibles désignés dans les zones vertes pour l'augmentation du nombre de logements, dont :

**7 ans et plus ou 646 hectares**

sont viabilisés.

En date du 31 décembre 2024 :

**594 hectares supplémentaires**

de terrains d'expansion adoptés par le Conseil municipal ont été désignés et sont devenus disponibles pour l'aménagement de logements, ce qui représente

**une offre totale de 24 ans ou de 1 952 hectares.**

Source : Enquête sur les terrains en zones vertes – mi-2023.



## Indicateur cible

Nombre de nouveaux logements en chiffres nets\* pour lesquels on a délivré des permis de construire et respectant rigoureusement ou largement les cibles de croissance des ménages dans la zone bâtie du secteur urbain, la zone verte urbaine, les villages et le secteur rural.

## Contexte

La gestion de la croissance des ménages permet de s'assurer qu'il y a suffisamment d'options de logements, que les infrastructures existantes sont utilisées judicieusement et que le transport durable est assuré. Le PO fixe les cibles de la croissance des ménages : selon ces cibles, 47 % de la croissance doivent se dérouler dans la zone bâtie du secteur urbain, 46 %, dans la zone verte urbaine, 5 %, dans les villages, et 2 %, dans le secteur rural.

## Résultats

Entre juillet 2018 et juin 2023, la Ville a délivré des permis de construire pour 53 029 logements, ce qui est supérieur à la cible de 41 711 logements projetés durant cette période. La grande majorité des logements autorisés a été aménagée dans le secteur urbain, soit 55 % dans la zone bâtie du secteur urbain et 39 % dans les zones vertes urbaines.

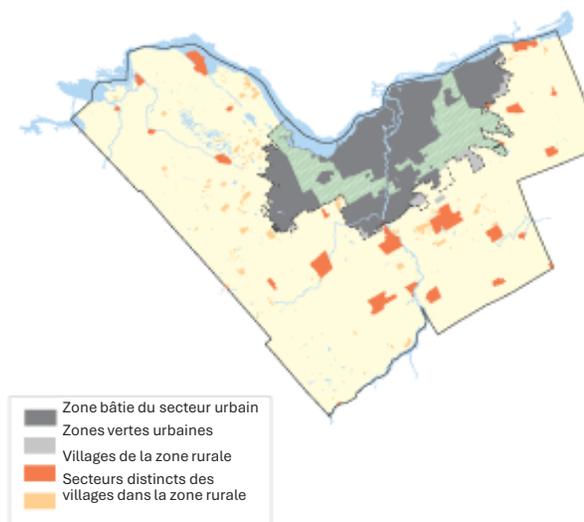
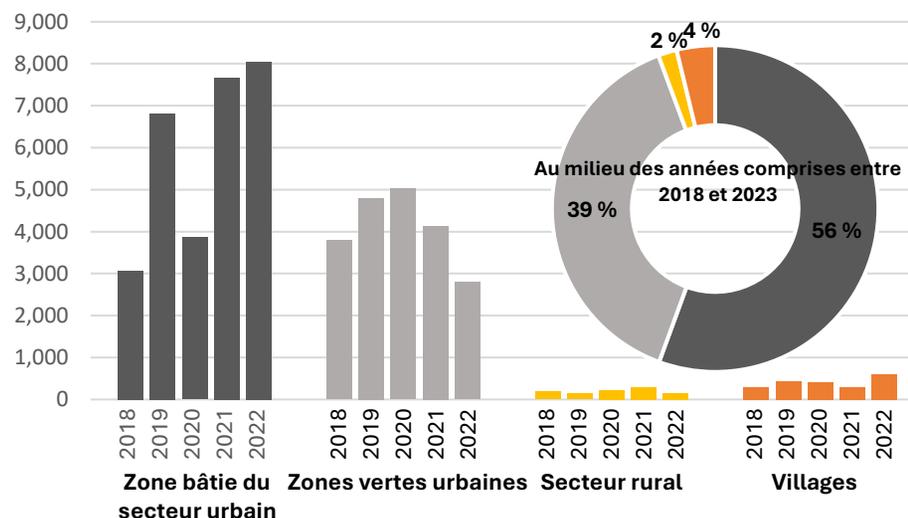
De juillet 2022 à juin 2023, on a délivré des permis pour 11 585 nouveaux logements en chiffres nets, dont 70 % dans le secteur bâti de la zone urbaine, 24 % dans les zones vertes urbaines, 5 % dans les villages et 1 % dans la zone rurale, ce qui représente une hausse de 3 400 logements par rapport aux 8 185 logements projetés pour cette période.

La croissance réalisée pour le nombre de ménages a été supérieure aux projections dans tous les secteurs de croissance géographiques, sauf les zones vertes urbaines, dans lesquelles la Ville a accusé un déficit de 1 474 logements entre juillet 2022 et juin 2023 et un déficit de 2 532 logements entre juillet 2018 et juin 2023.

\*Pour calculer les nouveaux logements en chiffres nets, on soustrait les logements démolis des nouveaux logements.

## Nouveaux logements en chiffres nets par secteur, au milieu des années comprises entre 2018 et 2023

Source : Permis de construire de la Ville d'Ottawa.





Dernière mise à jour des données : juillet 2023

## Indicateur cible

45 % des nouveaux permis de construire des habitations, délivrés entre le milieu de 2021 et le milieu de 2026, le sont dans la zone bâtie du secteur urbain.

## Contexte

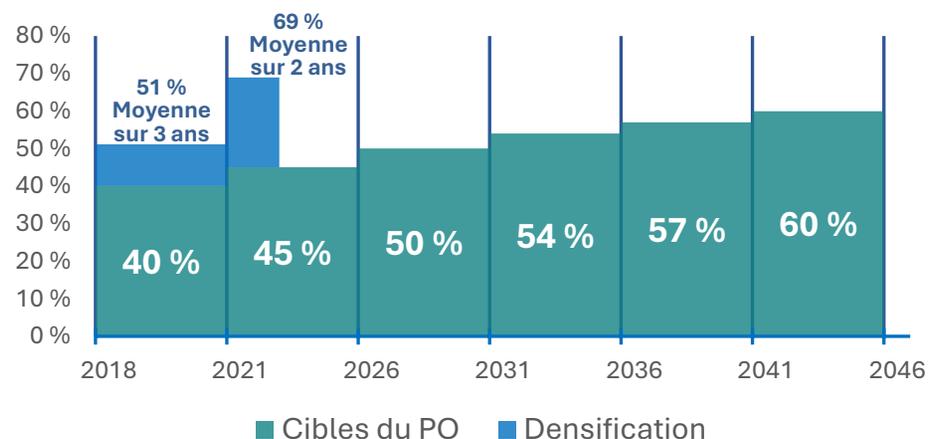
La densification permettra d'aménager des quartiers du quart d'heure sains et piétonnables en orientant la croissance vers les carrefours, les couloirs et les secteurs voisins dans lesquels se trouve la majorité des services et des infrastructures. Selon la cible globale fixée dans le PO, 51 % de la croissance du secteur urbain se dérouleront grâce à la densification. Cette cible sera atteinte en augmentant graduellement le nombre de nouveaux logements privés dans la zone bâtie du secteur urbain; la majorité des logements seront aménagés dans les carrefours et les couloirs. Pour la période comprise entre juillet 2018 et juin 2021, la cible du PO était fixée à 40 % pour la densification; la densification effectivement réalisée s'établit à une moyenne de 51 %.

## Résultats

Dans la période comprise entre juillet 2021 et juin 2023, on a réalisé un taux de densification de 69 %, et de 70 % en tenant compte des logements institutionnels et collectifs, ce qui est nettement supérieur à la cible de 45 % du PO; toutefois, il reste trois années au cours de cette période. Dans cette densification, une part de 85 % a été réalisée dans les quartiers du quart d'heure, dont les carrefours, les rues principales et les couloirs mineurs, qui ont respectivement représentés 47 %, 56 % et 50 % de la densification.

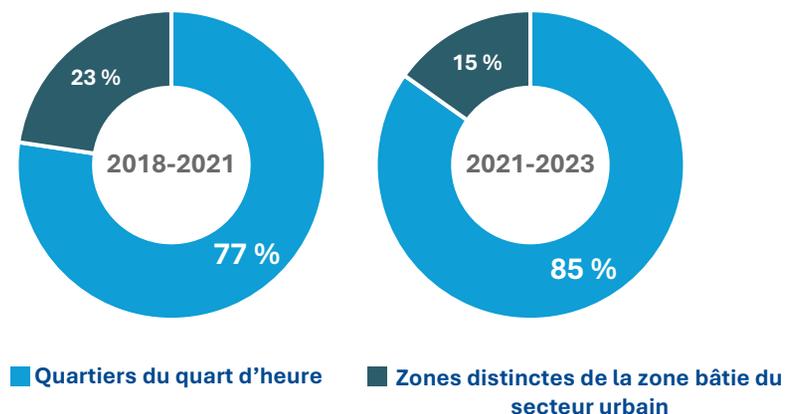
### Nouveaux logements privés dans la zone bâtie du secteur urbain

Sources : Plan officiel et permis de construire de la Ville d'Ottawa



### Nouveaux logements privés pour la densification

Source : Permis de construire de la Ville d'Ottawa.





## Indicateur cible

Le nombre de nouveaux logements pour lesquels la Ville a délivré des permis de construire dans la zone bâtie du secteur urbain est égal ou supérieur à 1 388 habitations de plain-pied et à 2 104 appartements par an entre 2021 et 2026.

## Contexte

Afin d'offrir aux résidents différentes options de logements adaptées aux différents stades de la vie, le PO fixe des cibles pour la densification résidentielle selon la taille des logements, à savoir :

**49 000 grandes habitations de plain-pied;**  
**43 000 appartements et petites habitations.**

## Résultats

Le PO classe les logements dans deux catégories : les petits logements domestiques d'au plus deux chambres à coucher et les grands logements domestiques de trois chambres à coucher et plus. Les petits logements domestiques, qui constituent un quasi-indicateur, sont généralement constitués d'appartements, et les grands logements domestiques comprennent généralement les formes bâties de plain-pied comme les habitations unifamiliales, les habitations jumelées et les maisons en rangée.

Dans la période comprise entre juillet 2022 et juin 2023, on a délivré des permis pour 7 968 logements privés dans le secteur bâti; 661 logements, soit 8 %, étaient constitués de logements de plain-pied plus vastes, et 7 307 logements, soit 92 %, étaient constitués d'immeubles d'appartements, ce qui donne un déficit de 727 logements de plain-pied par rapport à la cible de 1 388 logements à aménager par année entre le milieu de 2021 et le milieu de 2026 pour atteindre les cibles du PO. Ce chiffre vient s'ajouter au déficit de 2 061 logements au milieu des années comprises entre 2018 et 2022.

Types de logements	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2018-2022
<b>Habitations de plain-pied</b>	<b>561</b>	<b>553</b>	<b>452</b>	<b>526</b>	<b>661</b>	<b>2 753</b>
Maisons unifamiliales	190	194	167	201	210	<b>962</b>
Maisons jumelées	128	140	201	136	84	<b>689</b>
Maisons en rangée	243	219	84	189	367	<b>1 102</b>
<b>Appartements</b>	<b>2 475</b>	<b>6 383</b>	<b>3 702</b>	<b>6 965</b>	<b>7 307</b>	<b>26 832</b>
Habitations accessoires	175	251	348	321	274	<b>1 369</b>
Annexes résidentielles	4	9	5	12	12	<b>42</b>
Autres appartements	2 296	6 123	3 349	6 632	7 021	<b>25 421</b>
<b>Total</b>	<b>3 036</b>	<b>6 936</b>	<b>4 154</b>	<b>7 491</b>	<b>7 968</b>	<b>29 585</b>

	Habitations de plain-pied	Appartements	Total
<b>Cible du PO : 2021-2026</b>	6 940	10 520	17 460
<b>Nouveaux logements dans le secteur bâti en 2021-2023</b>	1 187	14 272	15 459

Source : Permis de construire de la Ville d'Ottawa.

Données établies à partir du milieu de l'année jusqu'au milieu de l'année suivante.



**661/1 388**  
 habitations de plain-pied à construire chaque année pour atteindre les cibles du PO de 2021 à 2026



**7 307/2 104**  
 appartements à construire chaque année pour atteindre les cibles du PO de 2021 à 2026



Dernière mise à jour des données : 2023

## Indicateur cible

20 % de tous les nouveaux logements doivent être abordables; 70 % doivent être abordables selon les prix fondamentaux et 30 % doivent être abordables selon les prix du marché.

## Contexte

Le logement est un besoin essentiel à la santé et au succès. Consacrer trop de dépenses au logement a pour effet de réduire les fonds dont on dispose pour les autres nécessités de la vie comme l'alimentation, le transport et la garde des enfants. Conformément au Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance de la Ville, le PO a fixé à 20 % la cible pour l'ensemble des nouveaux logements abordables : 70 % de ces logements sont destinés aux ménages dont les besoins relèvent de la définition de l'abordabilité fondamentale, et le reste, soit 30 %, est destiné aux ménages dont les besoins relèvent de la définition de l'abordabilité selon les prix du marché.

## Résultats

Le pourcentage des nouveaux logements abordables ne cesse d'augmenter; or, il y a encore des progrès à accomplir pour atteindre la cible de 20 % fixée dans le PO. Les logements à but non lucratif ont représenté 4,7 % de l'ensemble des nouvelles mises en chantier de logements en 2023, et on a comptabilisé une augmentation de 10 % des mises en chantier par rapport à l'année précédente. Parmi les 402 nouveaux logements à but non lucratif, 165 (41 %) étaient abordables pour les besoins essentiels et 237 (59 %) étaient abordables selon les prix du marché. Veuillez noter que ces chiffres ne tiennent pas compte des nouveaux logements abordables offerts par le secteur privé. Le personnel de la Ville se penche actuellement sur les moyens de suivre cette catégorie de logements abordables dans ses prochains rapports de surveillance.

### ABORDABILITÉ SELON LES PRIX DU MARCHÉ

### ABORDABILITÉ FONDAMENTALE

Prix des logements	438 300 \$	244 300 \$
Loyers	1 544 \$	1 190 \$

Source : Ministère des Affaires municipales et du Logement.

	2019	2020	2021	2022	2023
Mises en chantier de logements à but non lucratif	231	8	219	365	402
Total des mises en chantier de logements	7 069	9 239	9 402	10 077	8 632
% des logements à but non lucratif	3,3%	0,1%	2,3%	3,6%	4,7%

Sources : Direction de l'aménagement de logements abordables et SCHL.

# 11,2%

des ménages ont des besoins impérieux en matière de logement.

Source : Recensement 2021 de Statistique Canada.



## Indicateur cible

Taux d'inoccupation des logements locatifs d'au moins 3 % dans toutes les catégories de logements

## Contexte

La diversité des logements offerts pour répondre aux besoins des ménages dans tous les groupes d'âge et à tous les niveaux d'abordabilité est un facteur important de la santé et de l'inclusivité des collectivités. Pour veiller à offrir suffisamment de logements locatifs, le PO vise à maintenir un taux d'inoccupation des logements locatifs d'au moins 3 % dans toutes les catégories de logements.

## Résultats

Selon le Rapport sur le marché locatif 2023 de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), le taux d'inoccupation des logements locatifs dans toutes les catégories de logements s'est élevé à 2,0 %, ce qui est inférieur à la cible fixée dans le PO et ce qui n'a pas varié depuis 2022. L'offre de maisons en rangée et d'appartements locatifs dans le secteur privé a légèrement augmenté sur un an pour passer de 79 436 logements en 2022 à 79 463 en 2023, alors que le nombre d'appartements locatifs en copropriété a augmenté pour passer de 10 599 à 11 117.

## Taux d'inoccupation des logements locatifs

	2019	2020	2021	2022	2023
Appartements dans le secteur privé	1,8 %	3,9 %	3,4 %	2,1 %	2,1 %
Maisons en rangée dans le secteur privé	1,6 %	2,7 %	4,5 %	3,3 %	3,1 %
Appartements locatifs en copropriété	0,9 %	0,4 %	0,8 %	0,5 %	0,4 %
<b>Total</b>	<b>1,7 %</b>	<b>3,3 %</b>	<b>3,2 %</b>	<b>2,0 %</b>	<b>2,0 %</b>

Sources : Rapports sur le marché locatif de la SCHL.

**79 463**<sup>1</sup>

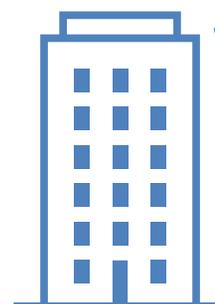
maisons en rangée et appartements privés

**11 117**<sup>2</sup>

logements en copropriété

**36,1 %**<sup>4</sup>

des logements loués



**1 544 \$**<sup>5</sup>

prix des loyers abordables selon la DPP

**1 698 \$**<sup>3</sup>

loyer moyen d'un appartement de 2 chambres à coucher

**2 402 \$**<sup>6</sup>

Loyer moyen d'un logement neuf construit à des fins locatives

Sources : Rapport sur le marché locatif 2022 de la SCHL<sup>1 2 3</sup>, Recensement de 2021 de Statistique Canada<sup>4</sup>, Déclaration de principes provinciale<sup>5</sup> et Profil du logement à Ottawa<sup>6</sup>



Dernière mise à jour des données : 2022

## Indicateur de tendance

Baisse du pourcentage des logements vacants

## Contexte

Pour maximiser la capacité d'offrir, dans l'ensemble de la ville, des options de logements abordables, le PO nous oblige à gérer l'offre actuelle de logements en décourageant ou en empêchant de retirer du marché du logement les logements inoccupés existants, ce qui n'est pas souhaitable.

## Résultats

La Ville a commencé à mettre en œuvre en 2023, pour l'année d'occupation 2022, l'impôt sur les logements vacants. Les propriétés inoccupées depuis plus de 184 jours durant l'année civile précédente ou pour lesquelles les propriétaires ne font pas de déclaration sont jugées inoccupées et sont passibles de la taxe de 1 %. Pour chaque année supplémentaire consécutive au cours de laquelle les propriétés sont inoccupées, le taux d'imposition augmente de 1 % pour atteindre un maximum de 5 %. Le taux revient à 1 % après une année d'occupation. Ces mesures visent à encourager les propriétaires de biens-fonds à louer ou à vendre les habitations existantes qui sont inoccupées. Tout le produit net apporté par ce programme permet de financer les initiatives consacrées par la Ville aux logements abordables.

D'après les données de l'année d'occupation 2022, 1,1 % des habitations d'Ottawa répondait à la définition de propriété inoccupée ou vacante.



## Synthèse des logements inoccupés en 2022 par type d'habitations

	Taux d'inoccupation	Logements inoccupés	Total des logements
Maisons unifamiliales	0,7 %	1 198	170 534
Maisons jumelées	0,7 %	120	17 944
Maisons en rangée	0,7 %	423	59 059
Logements en copropriété	1,9 %	1 280	67 319
Immeubles à logements multiples d'au plus six logements	2,8 %	589	20 833
Autres logements	0,6 %	62	1 123
<b>Total</b>	<b>1,1 %</b>	<b>3 672</b>	<b>336 812</b>

\* L'impôt sur les logements vacants ne s'applique pas aux logements locatifs multiples.

Source : Impôt sur les logements vacants – Rapport annuel sur l'année d'occupation 2022.

# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE





Dernière mise à jour des données : 2023

### Indicateur de tendance

Augmentation de la population active et du nombre moyen de résidents actifs.

### Contexte

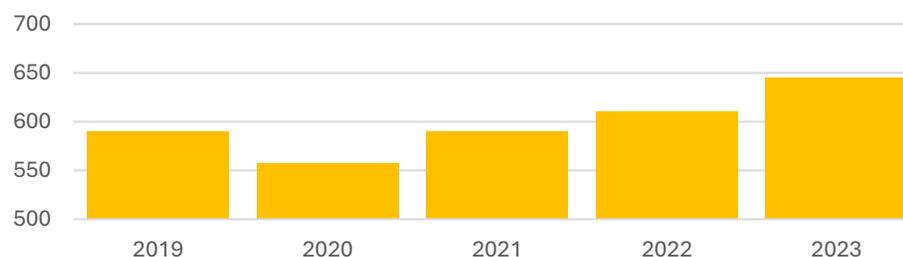
Le PO joue un rôle essentiel en musclant le développement économique grâce aux politiques sur l'aménagement du territoire qui concourent à la durabilité, à la résilience, à la diversification et à la croissance de l'économie locale. Ces politiques appuient, à l'échelle de toute la ville et dans l'ensemble, les industries, les entreprises et les services nouveaux et existants. Le PO vise aussi à rehausser la grande qualité de vie d'Ottawa pour attirer les entreprises et les travailleurs qualifiés. Faire d'Ottawa une ville exceptionnelle où vivre et travailler nous permet de veiller à ce que notre économie reste florissante et concurrentielle.

### Résultats

Dans le secteur ontarien de la région métropolitaine de recensement (RMR) d'Ottawa-Gatineau, la population active a augmenté de 6,0 % pour se chiffrer à 675 800 travailleurs en 2023, année au cours de laquelle le nombre de résidents actifs au marché du travail a augmenté de 34 700 résidents actifs en 2023 par rapport à 2022 pour atteindre une moyenne de 645 200 résidents actifs sur l'ensemble de l'année.



Résidents actifs (en milliers)



	2019	2020	2021	2022	2023
Population des 15 ans et plus (en milliers)	893,2	909,6	925,6	946,8	975,3
Population active (en milliers)	619,9	602,5	628,6	637,4	675,8
Résidents actifs (en milliers)	589,8	557,8	590,2	610,5	645,2
Résidents inactifs (en milliers)	30,1	44,7	38,4	26,9	30,6
Taux de participation (en %)	69,4	66,2	67,9	67,3	69,3

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau 14-10-0385-01.



## Indicateur cible

Il y a suffisamment d'emplois et de terrains disponibles sur le domaine industriel pour de nouveaux aménagements conformément à la DPP.

## Contexte

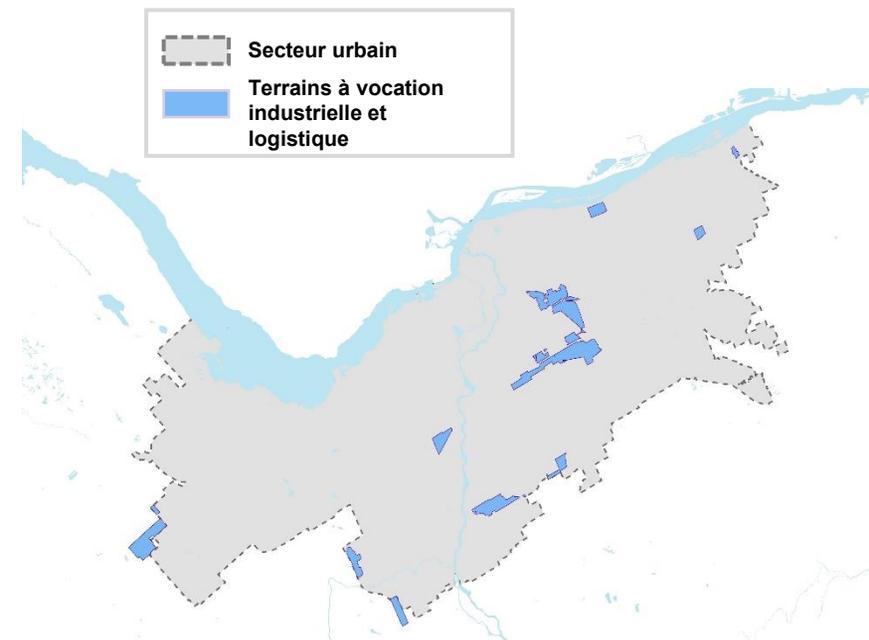
Le PO oblige à désigner une superficie foncière suffisante pour assurer la croissance projetée des emplois jusqu'en 2046, conformément à la DPP. Il s'agit de protéger et de préserver les pôles d'emploi, par exemple les parcs commerciaux traditionnels, construits pour l'activité manufacturière, l'entreposage, la logistique et le dépôt des carburants, et les parcs d'immeubles de bureaux pour la recherche et le développement en fonction de la situation actuelle et de la situation projetée du marché de l'emploi. Pour pouvoir s'adapter aux 189 000 nouveaux emplois projetés, il faut pouvoir aménager une superficie de terrains industriels et logistiques comprise entre 275 et 387 hectares nets.

## Résultats

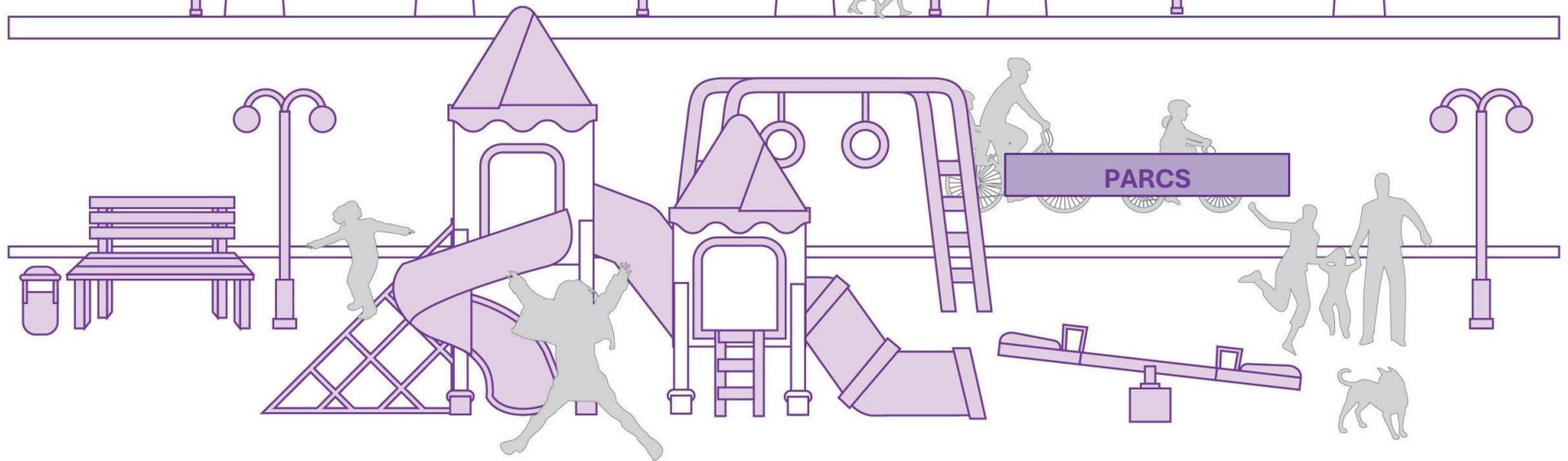
D'après les estimations de l'offre de terrains portant la désignation industrielle dans la Ville d'Ottawa selon les données provisoires de l'Enquête sur les terrains industriels inoccupés au milieu de 2023, la superficie de 461 hectares nets de terrains disponibles portant la désignation industrielle et logistique a dépassé l'obligation fixée pour la Ville.



Source : Données provisoires de l'Enquête sur les terrains industriels inoccupés au milieu de 2023.



# ESTHÉTIQUE URBAINE ET COMMUNAUTAIRE





**Indicateur de tendance**

Augmentation du nombre de propriétés et de districts de conservation du patrimoine désignés en vertu de la partie IV et de la partie V de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*

**Contexte**

Le patrimoine culturel nous permet de mieux connaître notre histoire et nous apporte un sentiment d'appartenance à la communauté. Le PO vise à préserver les biens-fonds, les secteurs et les paysages ayant valeur de patrimoine culturel. On peut désigner différents édifices, ouvrages et sites comme propriétés ayant valeur de patrimoine culturel en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*. Le PO regroupe les édifices ou les secteurs de la ville que l'on peut désigner en vertu de la partie IV de cette loi. Les biens-fonds qui ont, selon le Conseil municipal, une valeur ou un intérêt du point de vue du patrimoine culturel peuvent aussi être inscrits au Registre du patrimoine en vertu de l'article 27 de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*.

**Résultats**

En 2023, six autres propriétés ont été désignées en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* et 95 permis ont été délivrés pour apporter des changements approuvés aux biens-fonds patrimoniaux désignés. À la fin de 2023, la Ville comptabilisait 4 299 biens-fonds non désignés inscrits au Registre du patrimoine, 366 biens-fonds désignés en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* et 21 districts de conservation du patrimoine en vertu de la partie V de cette loi.

Afin d'accélérer l'aménagement de logements, le gouvernement de l'Ontario a adopté le Projet de loi 23 (*Loi de 2022 visant à accélérer la construction de plus de logements*) en novembre 2022. Entre autres modifications, cette loi instituait une nouvelle obligation selon laquelle les biens-fonds non désignés ne peuvent rester inscrits au Registre du patrimoine que pour un maximum de deux ans. Les biens-fonds non désignés dans ce délai doivent être radiés du Registre et ne peuvent pas être réinscrits avant cinq ans. Cette modification a eu pour effet de radier de nombreux biens-fonds patrimoniaux non désignés en 2023 et comporte une difficulté pour la réalisation de l'objectif de la politique qui consiste à préserver les biens-fonds, les secteurs et les paysages ayant valeur de patrimoine culturel.

**21**

**districts de conservation du patrimoine**  
désignés en vertu de la partie V  
de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*



**366**

**biens-fonds désignés**  
en vertu de la partie IV de la  
*Loi sur le patrimoine de*  
*l'Ontario*

**4 299**

**biens-fonds non désignés**  
inscrits au Registre du  
patrimoine

Source : Direction de la planification du patrimoine.

Parcs

Rendement ●●○



Dernière mise à jour des données : 2021

Indicateur cible

Minimum de 2,0 hectares de terrains à vocation de parcs actifs par tranche de 1 000 résidents dans chaque transect du PO

Contexte

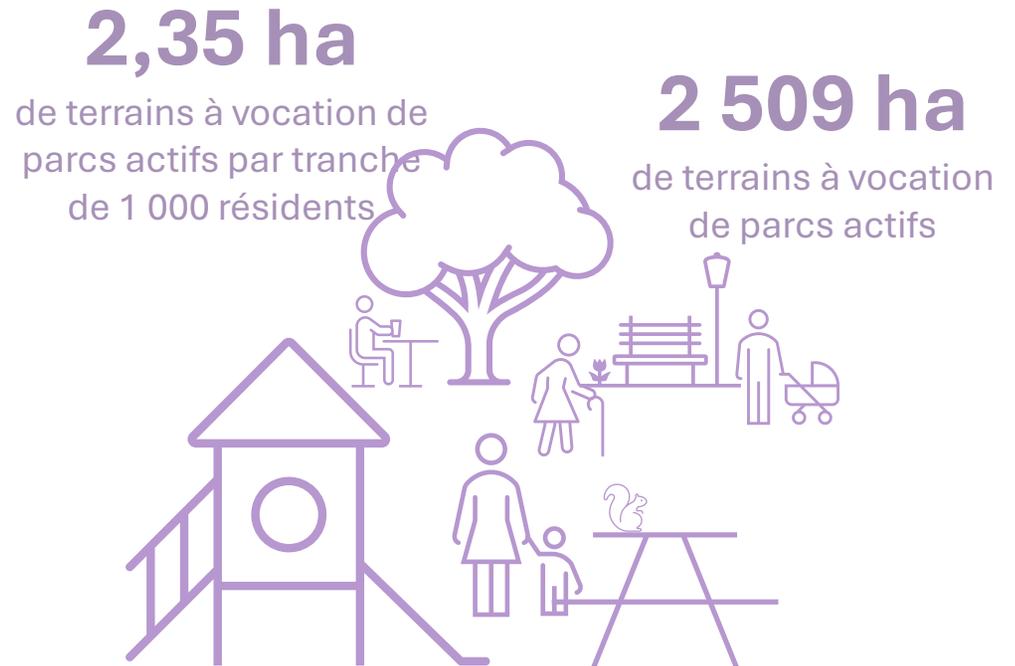
Les parcs constituent un accès essentiel dans la création d'une ville habitable pour tous en améliorant la qualité de vie et le bien-être, en faisant la promotion d'un mode de vie sain et actif, en enrayant l'effet d'îlot de chaleur urbain et en apportant un répit dans les vagues de chaleur. Il est particulièrement important d'aménager des parcs à l'heure où les secteurs de banlieue s'étendent et alors que les secteurs urbains continuent de se densifier. Le PO oblige la Ville à se pencher sur les occasions de faire l'acquisition de nouveaux terrains à vocation de parcs conformément au Plan directeur des infrastructures des parcs et des loisirs (PDIPL) pour suivre le rythme de l'accroissement de la population.

Résultats

La Ville avait 2,35 hectares de terrains à vocation de parcs par tranche de 1 000 résidents et 2 508,71 hectares de terrains à vocation de parcs actifs sur l'ensemble de son territoire en 2021. Il s'agit du référentiel. Dans les dispositions du PDIPL de 2021 pour les terrains à vocation de parcs, la cible est fixée à 2,0 hectares par tranche de 1 000 résidents dans chacun des transects du PO, en priorisant l'acquisition d'un nouveau terrain à vocation de parcs dans les transects qui n'atteignent pas cette cible. Ce sont les transects du cœur du centre-ville et du secteur urbain intérieur qui accusaient le plus grand déficit en parcs, soit 0,54 hectare et 1,18 hectare respectivement par tranche de 1 000 résidents.

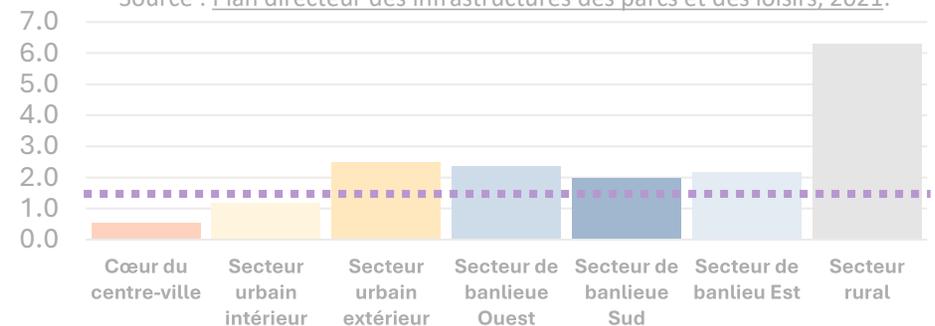
En novembre 2022, le gouvernement de l'Ontario a adopté le projet de loi 23, qui réduira considérablement la capacité de la Ville à atteindre les cibles fixées dans le PDIPL de 2021 pour la superficie des terrains à vocation de parcs.

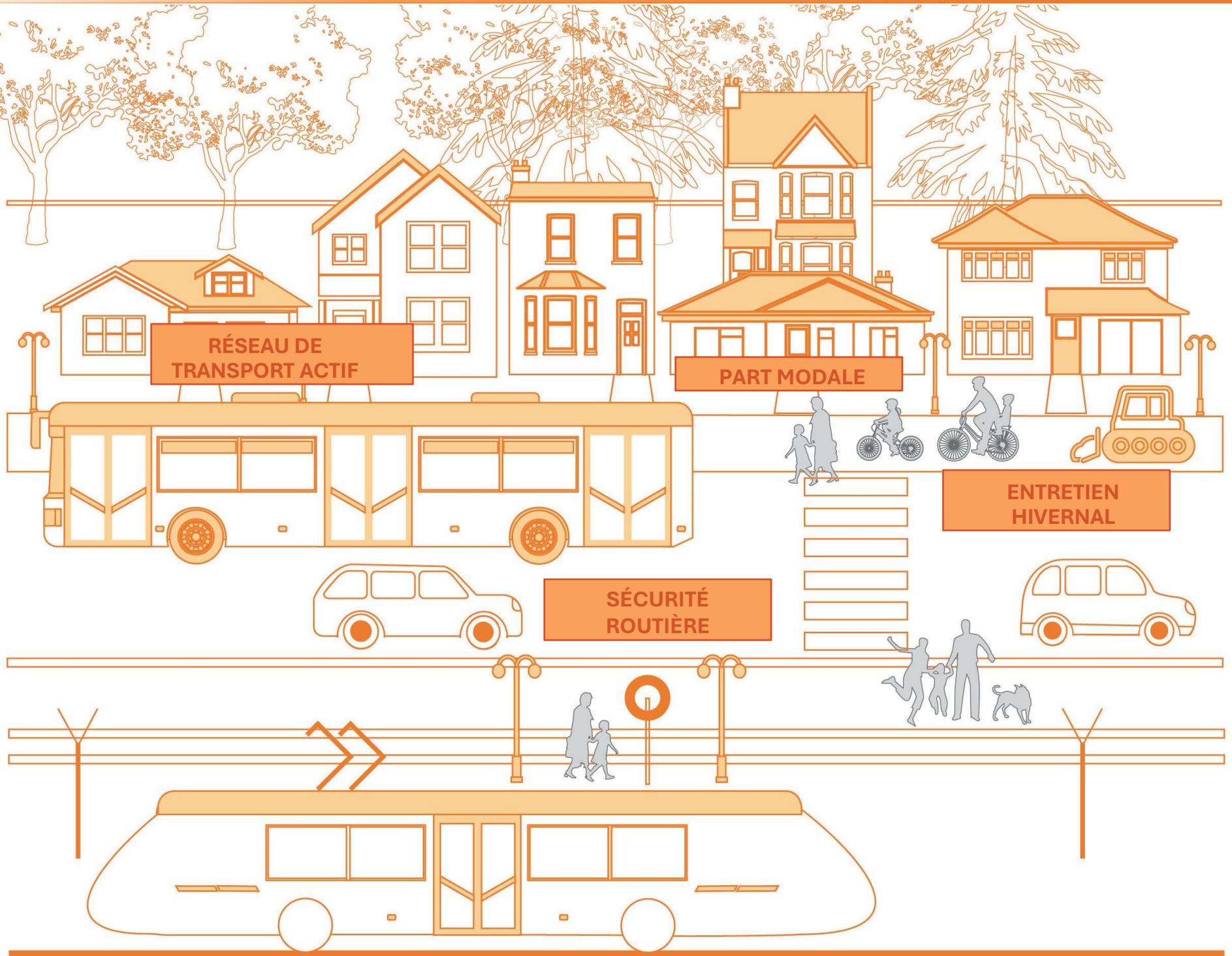
Note : La population rurale moins nombreuse explique l'augmentation du ratio des terrains à vocation de parcs par rapport au nombre de résidents dans le transect du secteur rural.



Terrains à vocation de parcs par tranche de 1 000 résidents par transect

Source : Plan directeur des infrastructures des parcs et des loisirs, 2021.







Dernière mise à jour des données : 2022

## Indicateur cible

Parts modales respectant rigoureusement ou largement les cibles pour chaque transect selon les précisions reproduites dans le Plan directeur des transports (PDT)

## Contexte

Le PO vise à prioriser les déplacements à pied, à vélo et dans les transports en commun dans le cœur du centre-ville et à destination et au départ du cœur du centre-ville en rehaussant le niveau de service des transports en commun et en améliorant les réseaux cyclables et piétonnables. Ces améliorations sont destinées à accroître la sécurité et la praticité pour tous les utilisateurs, à favoriser un basculement dans les modes de transport durable, à encourager la densification et à promouvoir les quartiers du quart d'heure sains. Le nouveau PDT devrait faire état des cibles spécifiques fixées pour les parts modales par transect.

## Résultats

Les parts modales référentielles ont été établies d'après l'Enquête origine-destination (O-D) 2022 par transect du PO.

Au moment d'écrire ces lignes, la Ville prépare le Plan des infrastructures du PDT, qui sera soumis à l'approbation du Conseil municipal en juillet 2025.



### Parts modales observées dans les déplacements journaliers par transect – Enquête O-D de 2022

	Cœur du centre-ville	Secteur urbain intérieur	Secteur urbain extérieur	Secteur de banlieue	Secteur rural
Automobile (conducteur)	26,0 %	45,4 %	57,5 %	62,5 %	75,8 %
Automobile (passager)	7,8 %	12,1 %	16,4 %	18,8 %	18,4 %
Transports en commun	12,7 %	10,3 %	10,1 %	7,1 %	2,3 %
Déplacements à vélo	7,1 %	7,7 %	3,5 %	1,8 %	0,7 %
Déplacements à pied	46,5 %	24,5 %	12,5 %	9,8 %	2,9 %
<b>Total des parts modales de transport durable</b>	<b>74,0 %</b>	<b>54,6 %</b>	<b>42,5 %</b>	<b>37,5 %</b>	<b>24,2 %</b>

Source : Services de la planification des transports.



Dernière mise à jour des données : 2023

### Indicateur de tendance

Diminution du nombre et du pourcentage de collisions causant des blessures fatales ou majeures (BFM) pour tous les modes de transport

### Contexte

L'un des objectifs essentiels du PO consiste à prévoir des options de mobilité pour se déplacer en toute sécurité à Ottawa, surtout lorsqu'il s'agit d'encourager les modes de transport actifs et durables et de promouvoir les quartiers du quart d'heure piétonnables. Pour atteindre cet objectif, la Ville a adopté l'Approche des systèmes sécuritaires afin de réduire la fréquence et la gravité des collisions pour tous les usagers de la route en minorant les possibilités d'erreurs humaines et en réduisant la gravité des blessures quand des erreurs sont commises.

### Résultats

Entre 2019 et 2023, on a comptabilisé 598 collisions qui ont donné lieu à des décès ou à des blessures majeures, ce qui représente une baisse de 5 % par rapport à la période comprise entre 2018 et 2022. Parmi ces collisions, 10 % mettaient en cause des cyclistes et 26 %, des piétons.

Dans l'ensemble, les collisions ayant causé des blessures fatales ou majeures (BFM) ont baissé au cours des cinq dernières années. En 2023, on a déclaré 105 collisions ayant causé des BFM, ce qui est inférieur à la moyenne de 120 collisions sur cinq ans. Si le nombre de collisions ayant causé des BFM et mettant en cause des piétons et des cyclistes a diminué, la proportion de ces collisions est restée essentiellement la même.

## Entre 2019 et 2023

### 598 collisions ayant causé des BFM



10 % ont mis en cause des cyclistes



26 % ont mis en cause des piétons

### Collisions ayant causé des blessures fatales ou majeures (BFM), en mettant en cause des piétons ou des cyclistes, entre 2019 et 2023

	Piétons	Cyclistes
2019	35	16
2020	21	16
2021	34	10
2022	31	11
2023	32	9
<b>Total</b>	<b>153</b>	<b>62</b>

Source : [Rapport annuel 2024 sur le Plan d'action stratégique en matière de sécurité routière.](#)



Dernière mise à jour des données : 2023

## Indicateurs de tendance

Augmentation du kilométrage des infrastructures cyclables\* et des trottoirs dans le secteur urbain, les villages, les carrefours, les couloirs et dans un rayon de 1,9 kilomètre des stations de transport en commun existantes et planifiées pour les infrastructures cyclables et dans un rayon de 600 mètres pour les trottoirs

Augmentation du pourcentage des routes collectrices, des grandes artères collectrices et des artères dans le secteur urbain et dans les villages dotés de trottoirs et d'infrastructures cyclables

## Contexte

Pour promouvoir un virage favorisant les modes de transport durable, le PO vise à prioriser les transports en commun et le transport actif pour favoriser l'aménagement de quartiers du quart d'heure sains. Il s'agit entre autres d'aménager des circuits et les infrastructures cyclables sécuritaires et pratiques dans les carrefours et les couloirs et non loin des stations de transport en commun rapide existantes et planifiées. En outre, les artères, les grandes routes collectrices et les voies collectrices du secteur urbain et des villages doivent être dotées d'infrastructures cyclables dans un seul sens de chaque côté ou de pistes cyclables dans les deux sens d'un côté dans certains cas.

## Résultats

Entre 2019 et 2023, on a augmenté la longueur des infrastructures cyclables de 6 %, soit 50 km. En 2023, on a comptabilisé 911 kilomètres d'infrastructures cyclables et 27 % des routes collectrices, des grandes routes collectrices et des artères du secteur urbain et des villages comptaient des infrastructures cyclables, contre 26 % en 2022.

\*Les infrastructures cyclables comprennent les sentiers polyvalents, les bandes cyclables, les pistes cyclables et les voies cyclables séparées de la Ville d'Ottawa.

### Kilomètres d'infrastructures cyclables sur tout le territoire de la ville

Source : Direction du transport actif



### Kilomètres d'infrastructures cyclables par secteur

	2019	2020	2021	2022	2023	2019-2023
<b>Secteur urbain</b>	753	761	770	782	802	↑ 7 %
<b>Villages</b>	31	31	31	31	32	↑ 3 %
<b>Carrefours</b>	48	49	50	51	52	↑ 8 %
<b>Périphérie des couloirs</b>	175	177	181	183	192	↑ 10 %
<b>Non loin* des stations de transport en commun rapide</b>	588	593	600	610	621	↑ 6 %

\* Dans un rayon de 1,9 km des stations de transport en commun rapide existantes et planifiées.

\*\* Les données référentielles de 2022 ont été révisées à partir d'un ensemble de données plus exactes.

**Les données révisées sur les trottoirs devraient être publiées dans la mise à jour de 2024.**



Dernière mise à jour des données : 2023

## Indicateur de tendance

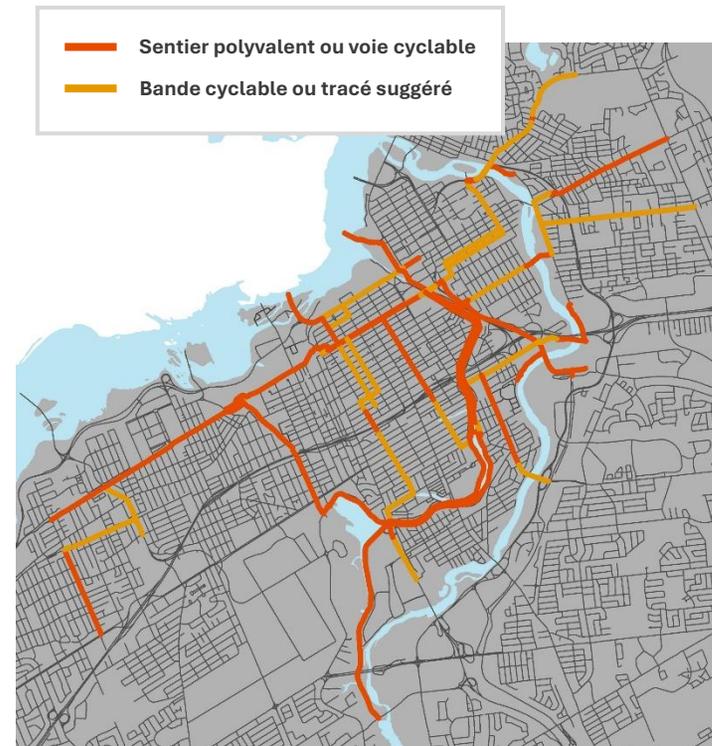
Augmentation du nombre de kilomètres de bandes cyclables et du nombre de supports à vélos entretenus en hiver

## Contexte

Pour favoriser et prioriser le transport actif sain pour tous les groupes d'âge et tous les niveaux d'aptitudes physiques, y compris chez les enfants et les adultes âgés, il faut prévoir des infrastructures sécuritaires et pratiques, utilisables toute l'année, même en hiver. Les normes d'entretien hivernal du PO visent à permettre de prioriser les réseaux de transport actif et d'atteindre les cibles des parts modales exposées dans le Plan directeur des transports (PDT) et dans les plans assimilés.

## Résultats

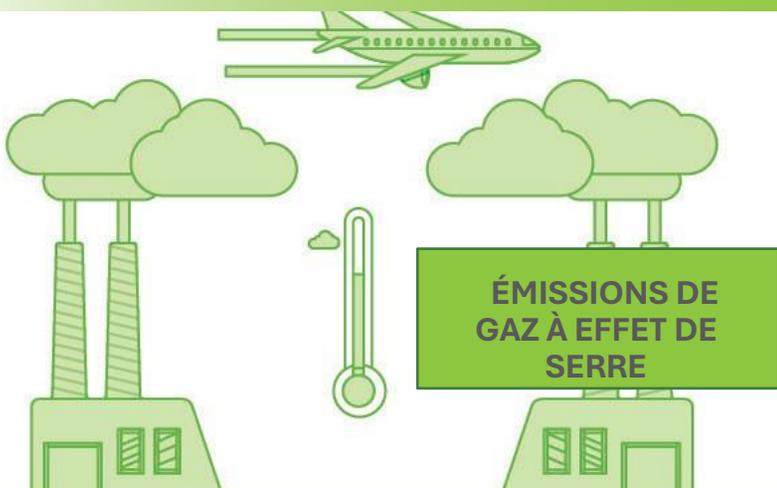
En date de 2023, la Ville assurait l'entretien en hiver d'un réseau cyclable de 61 km à Ottawa, ce qui représente une augmentation de 12 % par rapport à 54 km en 2022. Ce chiffre vient s'ajouter au Transitway et aux 2 578 km de trottoirs et de sentiers. La Ville a aussi lancé à l'essai, dans le cadre d'un projet pilote, une initiative destinée à assurer l'entretien hivernal des supports à vélos implantés non loin des services essentiels comme les supermarchés et les pharmacies, pour qu'on puisse s'en servir toute l'année. En 2023, la Ville a assuré l'entretien de 81 supports à vélos en hiver, soit une augmentation de 17 % par rapport à 69 supports dans l'année précédente.



**61 km** du réseau cyclable et  
**81 supports à vélos d'Ottawa**  
entretenus en hiver

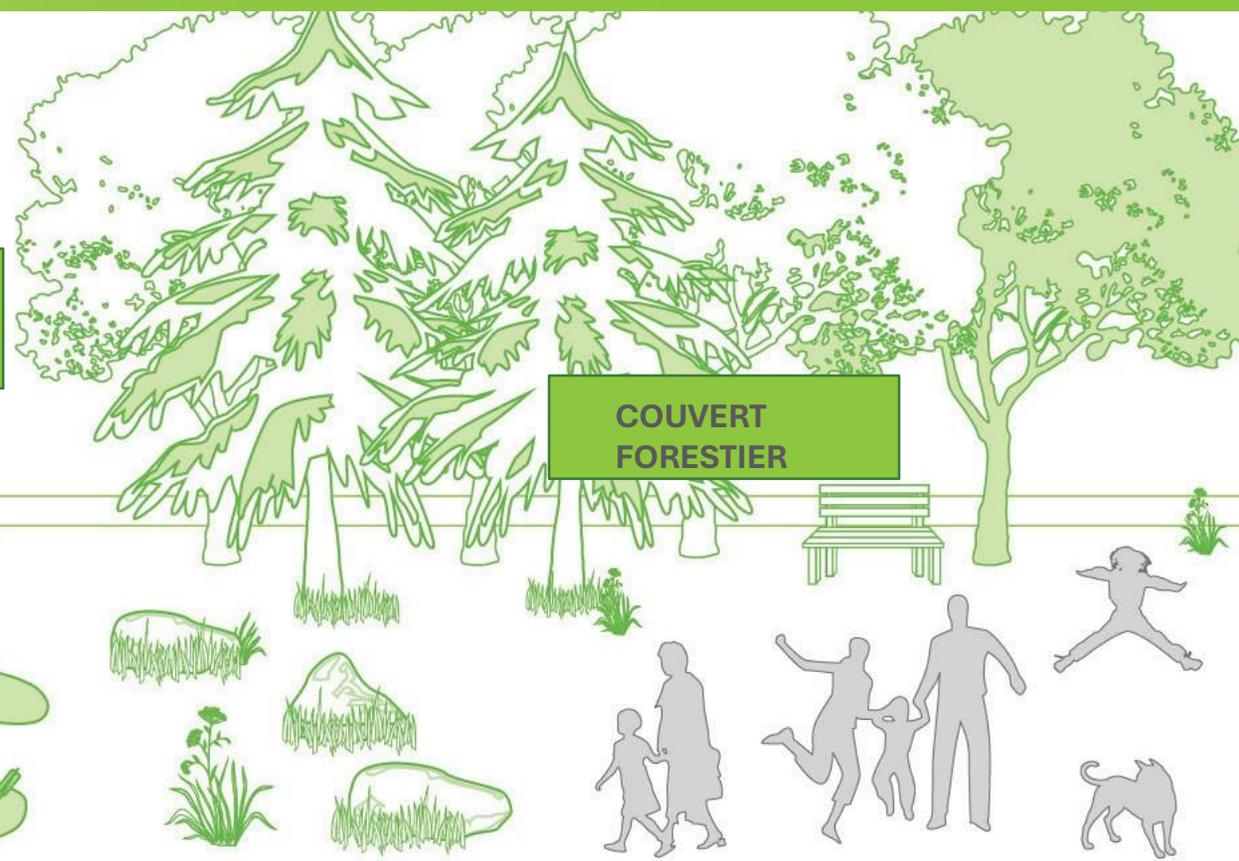
Source : Direction du transport actif et Services des routes et du stationnement

# CLIMAT, ÉNERGIE ET SANTÉ PUBLIQUE



ÉMISSIONS DE  
GAZ À EFFET DE  
SERRE

The illustration shows two industrial buildings with smokestacks emitting clouds of smoke. A thermometer is positioned to the right of the buildings, and an airplane is flying in the sky above. The text 'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE' is centered in a green box.



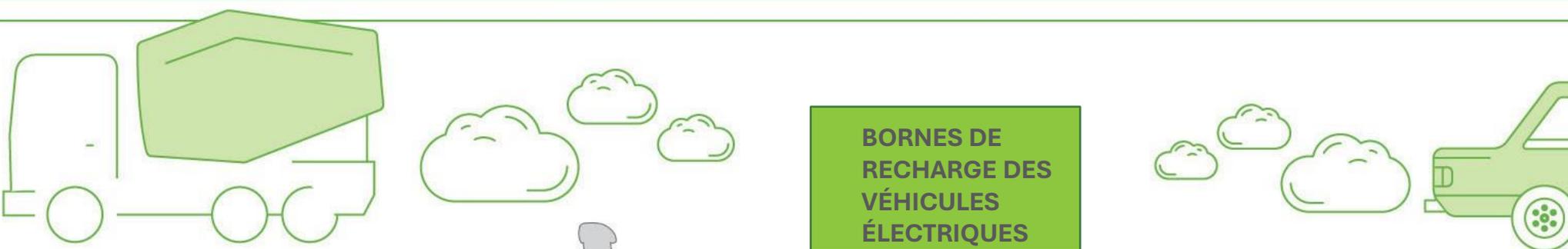
COUVERT  
FORESTIER

The illustration depicts a lush forest with various types of trees. In the foreground, there are silhouettes of people: a family walking, a person running, and a dog. A bench is also visible. The text 'COUVERT FORESTIER' is centered in a green box.



PATRIMOINE  
NATUREL

The illustration shows a natural landscape with a pond, a person fishing, a bird, and various plants and rocks. The text 'PATRIMOINE NATUREL' is centered in a green box.



BORNES DE  
RECHARGE DES  
VÉHICULES  
ÉLECTRIQUES

The illustration shows a concrete mixer truck on the left and a car on the right, with several clouds in between. The text 'BORNES DE RECHARGE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES' is centered in a green box.





Dernière mise à jour des données : 2023

### Indicateur de tendance

Entretien des surzones des caractéristiques du patrimoine naturel et du réseau du patrimoine naturel

### Contexte

Le PO vise à reconnaître, préserver et protéger le paysage et l’environnement naturels d’Ottawa en recensant les caractéristiques du patrimoine naturel et en désignant les caractéristiques naturelles les plus importantes dans le réseau du patrimoine naturel constitué de zones naturelles essentielles et de zones de liaison naturelles. Font entre autres partie des caractéristiques du patrimoine naturel, les milieux humides et les terrains boisés, ainsi que les habitats essentiels de la faune et du poisson, listés dans la politique (3) de la sous-section 4.8.1 et à protéger pour leur caractère naturel et leurs services écosystémiques. Le réseau du patrimoine naturel et les caractéristiques de ce réseau font l’objet d’une norme de protection plus rigoureuse que les infrastructures qui ne font pas partie de ce réseau.

### Résultats\*

En date de 2023, on recensait 72 258 hectares d’infrastructures du patrimoine naturel, dont 49 219 hectares sont désignés dans le Réseau du patrimoine naturel. Ce réseau est constitué de 69 605 hectares de zones naturelles essentielles et de 18 206 hectares de zones de liaisons naturelles, ce qui donne un total de 87 811 hectares. Ces zones n’ont pas changé par rapport au référentiel de 2022.

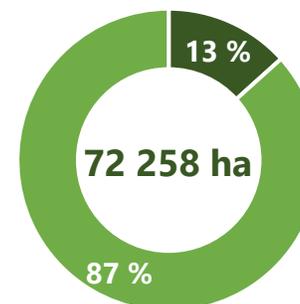
\*Les chiffres ont été révisés à partir du rapport référentiel de 2022.



	2022	2023	% change
Infrastructures du patrimoine naturel (ha)	72 258	72 258	0
Réseau du patrimoine naturel (ha)	87 811	87 811	0

Réseau du patrimoine naturel

Infrastructures du patrimoine naturel



■ Secteur urbain ■ Secteur rural

Source : Direction de l’analyse géospatiale, de la technologie et des solutions.



Dernière mise à jour des données : 2017

### Indicateur cible

Couvert forestier urbain de 40 %

### Contexte

Un couvert forestier sain et vigoureux est essentiel à la durabilité et à l'habitabilité de nos secteurs urbains puisqu'il apporte aux résidents et aux entreprises les nombreux bienfaits écosystémiques, notamment en réduisant la pollution de l'atmosphère et de l'eau, en endiguant les eaux pluviales, en modérant les vagues de chaleur extrême et leurs impacts sur la santé humaine, en assurant le confort dans le transport actif, en offrant des panoramas esthétiques, en préservant l'habitat de la faune et en donnant un sentiment communautaire d'appartenance au lieu et de bien-être. Le PO comprend des politiques, des règlements et des processus rigoureux pour le maintien et le développement du couvert forestier urbain, qui comprend tous les arbres et leurs environnements de croissance.

### Résultats

En date de 2017, 31 % des terrains du secteur urbain étaient dotés d'un couvert forestier. Il s'agit des secteurs urbains intérieurs qui font partie de la Ceinture de verdure, ainsi que les secteurs de banlieue qui ne font pas partie de cette ceinture.

Nous ne disposons pas, à l'heure actuelle, de données sur le couvert forestier pour les périmètres actuels des quartiers électoraux et des quartiers municipaux; nous les mesurerons toutefois à ces niveaux dans les prochains rapports sur la surveillance du PO.



Source : Évaluation du couvert forestier – Région de la capitale du Canada, automne 2019.

## Émissions de gaz à effet de serre

Rendement ●●○



Dernière mise à jour des données : 2021

### Indicateur cible

Réduction de 43%, d'ici 2025, du total des émissions de gaz à effet de serre (GES) produites dans la collectivité par les immeubles, le transport, les déchets et le secteur agricole d'après des niveaux référentiels de 2012

### Contexte

La Ville entend réduire les émissions de GES en adoptant, d'après les niveaux des émissions de 2012, des cibles de réduction des émissions à court, à moyen et à long termes. Le PO apporte un énorme concours dans la réduction des émissions de GES au niveau de la collectivité en faisant la promotion des politiques sur la densification et sur le transport durable, en plus de favoriser et d'encourager l'économie de l'énergie dans le nouveau projet d'aménagement et dans les aménagements existants.

### Résultats

Entre 2012 et 2020, les émissions d'Ottawa ont baissé de 15 %. Historiquement, on doit cette baisse à l'élimination, par le gouvernement provincial, des usines de charbon dans tout l'Ontario; toutefois, on a aussi constaté une réduction considérable des émissions de GES pendant la pandémie de COVID-19, surtout dans le secteur des transports. Afin d'atteindre les cibles fixées à court et à moyen termes pour la réduction des GES, il faudra abaisser les émissions de l'ordre de 5 à 6 % par an sur les cinq à 10 prochaines années. À Ottawa, les secteurs du bâtiment et des transports interviennent pour environ 90 % dans les émissions produites sur tout le territoire de la Ville, qui sont restées les mêmes depuis 2012.

Note : Ces résultats font actuellement l'objet d'un examen indépendant et pourraient changer.

Secteurs	Émissions de GES (en kt de CO <sub>2</sub> e)				Apport à la réalisation des cibles (%)
	2012	2018	2019	2020	
Bâtiments	3 163	2 789	2 862	2 588	-9 %
Transports	2 776	2 630	2 700	2 329	-7 %
Déchets	464	478	468	494	0 %
Agriculture	205	182	185	180	0 %
<b>Total</b>	<b>6 608</b>	<b>6 079</b>	<b>6 215</b>	<b>5 591</b>	<b>-15 %</b>

Source : Résultats des inventaires de gaz à effet de serre (GES) de la collectivité et de la Ville en 2020.

### Cibles approuvées par le Conseil municipal pour la réduction des émissions de GES





## Indicateur de tendance

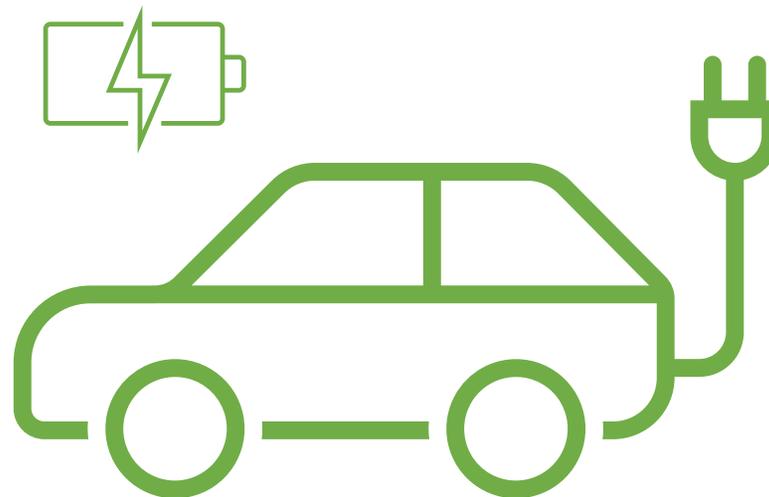
Augmentation du nombre de bornes de recharge des véhicules électriques (VE) fournies et prises en charge par la Ville d'Ottawa

## Contexte

Afin de permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'aménagement du territoire, les transports et la planification de l'énergie, le PO vise à améliorer l'accès aux options de déplacements durables et à étendre les infrastructures pour pouvoir électrifier les voitures personnelles et les véhicules publics.

## Résultats

En date de 2023, 185 bornes de recharge de VE au total étaient installées sur tout le territoire de la Ville. Il s'agissait de 169 bornes de recharge du niveau 2, qu'on peut utiliser pour recharger les voitures à la maison, dans les établissements de travail et sur le domaine public, et de 14 bornes de recharge rapides du niveau 3. Ces bornes de recharge permettent d'accélérer le rythme de la recharge dans les aires de repos des autoroutes ou dans les zones commerciales, dans lesquelles les automobilistes peuvent passer 30 minutes ou moins pour recharger leur voiture.



Bornes de recharge des VE	2023
Bornes de recharge du niveau 3	14
Bornes de recharge du niveau 2	169
<b>Total</b>	<b>185</b>

Source : Direction générale des initiatives stratégiques.

# COMPLÉMENT D'INFORMATION

## Documents consultés

- [Plan officiel](#)
- [Plan directeur des infrastructures des parcs et des loisirs](#)
- [Plan directeur sur les changements climatiques](#)
  - [Plan directeur sur les changements climatiques – Inventaires annuels des émissions de gaz à effet de serre et rapport d'étape](#)
- [Enquête sur les terrains résidentiels en zone verte](#)
- [Impôt sur les logements vacants – Rapport annuel sur l'année d'occupation 2022](#)
- [Rapport annuel sur le plan d'action stratégique en matière de sécurité routière](#)
- [Évaluation du couvert forestier – Région de la capitale du Canada, automne 2019](#)

**Nous remercions** les directions générales et les groupes suivants qui ont collaboré à ce projet en offrant des données, des commentaires, un éclairage et leur temps :

Santé publique Ottawa; Services de soutien technique et aux activités; Direction de l'analyse géospatiale, de la technologie et des solutions; Unité de la recherche et des prévisions; Direction de l'aménagement de logements abordables; Direction générale des services sociaux et communautaires; Direction des politiques sociales, de la recherche et des données analytiques; Direction générale des finances et des services organisationnels; Services des règlements municipaux; Direction du domaine public et du design urbain; Direction de la planification du patrimoine; Direction de la planification des installations et des parcs; Direction générale des loisirs, de la culture et des installations; Direction générale des services d'infrastructure et d'eau; Direction de la gestion des actifs linéaires; Direction de la planification du transport actif; Direction de la planification des transports; Direction des réseaux et de la politique de transport; Direction de la gestion des actifs stratégiques; Direction du service des routes; Services de la circulation; Direction du service du stationnement; Direction de la planification des politiques; Direction générale des initiatives stratégiques; et Services des changements climatiques et de la résilience.

# GLOSSAIRE

## **Bande cyclable**

Espace exclusif aux déplacements à vélo, au niveau de la chaussée, démarquée par des balises peintes et des panneaux indicateurs.

## **Bande cyclable/bande cyclable séparée**

Espace exclusif aux déplacements à vélo, au niveau de la chaussée ou du trottoir. Cet espace est démarqué par un obstacle physique comme une bordure de rue ou une bordure articulée.

## **Besoins impérieux en logements**

Selon Statistique Canada, les ménages qui ont des besoins impérieux en logements occupent des logements dont la qualité est inférieure à au moins l'un des seuils des indicateurs pour l'adéquation, l'abordabilité ou la qualité du logement; ces ménages doivent alors consacrer 30 % ou plus de leur revenu total avant impôts au paiement du loyer médian d'un autre logement local acceptable (et respectant les trois seuils des indicateurs du logement).

## **Bornes de recharge des véhicules électriques (VE) du niveau 2**

L'équipement du niveau 2 assure la recharge rapide en courant alternatif grâce aux services électriques à 240 V (dans les applications résidentielles) ou à 208 V (dans les applications commerciales); cet équipement est courant pour la recharge des véhicules à la maison, dans les établissements de travail et sur le domaine public. Ces bornes de recharge fonctionnent à un niveau compris entre 3 kW et 20 kW.

## **Bornes de recharge des véhicules électriques (VE) du niveau 3**

L'équipement du niveau 3 est souvent désigné par l'appellation « bornes de recharge rapide à courant continu (BRCC) puisqu'il permet de recharger les véhicules électriques en faisant appel au courant continu à des niveaux d'ampérage supérieur. Compte tenu de la plus grande rapidité de la recharge, ce type de station de recharge est souvent installé en évidence dans les aires de repos des autoroutes et dans les zones commerciales dans lesquelles les automobilistes passent 30 minutes ou moins à recharger leur voiture. Ces bornes fonctionnent à des niveaux compris entre 50 kW et 350 kW.

## **Infrastructures cyclables**

Aménagements réalisés par la Ville pour désigner l'espace réservé sur la chaussée aux déplacements des cyclistes. Il s'agit entre autres des bandes cyclables, des sentiers polyvalents, des voies cyclables et des bandes cyclables séparées.

## **Logement abordable à but non lucratif**

Logement dont un organisme à but non lucratif ou une organisation de logements de bienfaisance est propriétaire ou exploitant; cet organisme ou cette organisation perçoit le financement versé par l'entremise de la Ville d'Ottawa dans le cadre des programmes de financement municipaux, provinciaux et fédéraux.

## **Logement inoccupé**

On considère qu'un logement est inoccupé s'il a été inoccupé pendant plus de 184 jours au total durant l'année civile précédente, qu'il ne constitue pas la résidence principale de l'occupant et qu'il n'est pas occupé comme résidence par un locataire en vertu d'un bail ou par un sous-locataire en vertu d'un accord de sous-location, pour une durée d'au moins 30 jours consécutifs.

## **Loyer demandé**

Loyer que le propriétaire ou le gestionnaire immobilier demande pour un logement inscrit sur le marché locatif.

## **Loyers abordables**

Conformément à la DPP, le loyer abordable est égal ou inférieur au loyer moyen du marché d'une habitation dans le secteur du marché régional correspondant.

## **Secteur rural**

Secteur regroupant les terrains situés hors des zones d'habitation et du périmètre urbain d'Ottawa.

## **Sentier polyvalent**

Infrastructure dont les piétons et les cyclistes se partagent l'utilisation.

## **Terrains à vocation de parc actif**

Parcs dotés de caractéristiques ou d'infrastructures qui encouragent le public à s'en servir. Il peut entre autres s'agir des infrastructures actives comme les sentiers, les structures de jeux, les aires de jeux aquatiques et les terrains de sports.

## **Village**

Zone d'habitation dans le secteur rural.

## **Zone bâtie du secteur urbain**

Zone bâtie du périmètre urbain d'Ottawa

## **Zone verte urbaine**

Tranche verte non aménagée du périmètre urbain d'Ottawa.